

L'impact des restrictions à l'entrée, au séjour et à la résidence liées au VIH : témoignages personnels



Le présent document a été établi à la demande de la Cellule internationale de réflexion sur les restrictions au voyage liées au VIH.

Pour des informations concernant la Cellule de réflexion
et pour consulter son rapport, se rendre sur le site
www.unaids.org.

Photos de couverture : ONUSIDA / P. Viro / G. Diez / L. Alyanak / J. Maillard

Ce recueil de témoignages personnel a été compilé à la demande de la Cellule internationale de réflexion sur les restrictions au voyage liées au VIH par la Société internationale du sida en sa qualité de Secrétariat de la Cellule de réflexion. Une version précédente a été présentée à la Cellule de réflexion à sa Troisième réunion (Madrid, 24–26 juin 2008), et elle y a fait des apports et des observations. A la suite de la réunion, le document a été révisé dans un souci de brièveté et de cohérence.

Le document ne représente pas nécessairement les vues de tous les membres de la Cellule de réflexion ni les prises de position, les décisions ou la politique officiellement adoptées par le Secrétariat ou par les Coparrainants de l'ONUSIDA.

ONUSIDA/09.21F / JC1728F (version française, juin 2009)

© Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (2009)

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida a pris toutes les dispositions voulues pour vérifier les informations contenues dans la présente publication. Toutefois, le matériel publié est diffusé sans aucune garantie, expresse ou implicite. La responsabilité de l'interprétation et de l'utilisation dudit matériel incombe au lecteur. En aucun cas, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ne saurait être tenu responsable des préjudices subis du fait de son utilisation.

Catalogage à la source : Bibliothèque de l'OMS:

L'impact des restrictions à l'entrée, au séjour et à la résidence liées au VIH : témoignages personnels.

« ONUSIDA/09.21F ».

1. Infection à VIH. – transmission. 2. Voyage – législation. 3. Syndrome d'immunodéficience acquise – transmission. 4. Préjugé. 5. Aliénation – psychologie. 6. Récits personnels. I. ONUSIDA.

ISBN 978 92 9173 829 8

(classification NLM: WC 503.3)

ONUSIDA – 20 avenue Appia – 1211 Genève 27 – Suisse

Téléphone: (+41) 22 791 36 66 – Fax: (+41) 22 791 48 35

Courrier électronique: distribution@unaids.org – Internet: <http://www.unaids.org>

L'impact des restrictions à l'entrée,
au séjour et à la résidence
liées au VIH :
témoignages personnels

Mai 2009

Table des Matières

Andrei	5
Travailler au noir pour éviter le dépistage obligatoire du VIH	
Anna	5
« Par pure chance » un couple rentre chez lui avec la fillette éthiopienne vivant avec le VIH qu'il a adoptée	
Anucha	7
Cacher son statut VIH pour ne pas être stigmatisé et expulsé	
Dr Jim	8
Les médias traitent un voyageur séropositif d'« intrus »	
Guillermo	9
Choqué par la découverte soudaine de son statut VIH à l'occasion d'une demande de visa	
Harjeet	10
Après un voyage qui lui a coûté très cher, il est testé, jeté en prison, expulsé et se retrouve sans ressources	
Huang	11
Un visa refusé fait s'écrouler tous les rêves d'enseignement supérieur	
Jean, Katiana, Suzette, Danielle	12
Des étudiants du Georgetown Human Rights Action recueillent des informations sur les effets cruels des restrictions à l'encontre des Haïtiens vivant avec le VIH	
Jorge	15
Echapper aux restrictions en prétendant souffrir du cancer	
Lara	15
Les restrictions à la résidence sur la base du statut VIH séparent un couple qui s'aime	
Maria	16
Expulsée et stigmatisée à cause de son statut VIH, elle se consacre à présent à l'éducation des autres	
Pat	17
Visa refusé à un délégué séropositif à la Réunion de haut niveau des Nations Unies sur le sida	
Rama	18
Visa d'étude refusé au motif du VIH malgré les preuves de solvabilité et d'offre d'emploi	
Ramesh	18
Expulsé le jour même... et stigmatisé à son retour au pays	
Ronald	19
Cet Australien expulsé dit avoir perdu non seulement son argent et son emploi mais aussi sa dignité	
Shaun	20
Un permis de travail refusé et des tracasseries pour obtenir un visa de tourisme déclenchent une campagne de sensibilisation à la veille de la Conférence internationale sur le sida (2006)	

Introduction

1. On compte 59 pays, territoires et zones qui refusent l'entrée, le séjour et la résidence aux personnes séropositives uniquement sur la base de leur statut VIH. Parmi ceux-ci, 26 expulsent les étrangers s'ils s'avèrent séropositifs; sept interdisent l'entrée aux personnes séropositives au seul motif de leur statut VIH; et six interdisent l'entrée même pour des séjours de courte durée¹. Plusieurs de ces restrictions ont été imposées au tout début de l'épidémie, quand on connaissait fort peu le virus et que les personnes vivant avec le VIH inspiraient craintes et préjugés. Nombreux sont les gouvernements qui, par ces restrictions, pensaient «protéger la santé publique» et/ou éviter les coûts éventuels des soins et du soutien que des personnes séropositives pourraient nécessiter, et ceci malgré le fait que les experts et les militants avaient déjà estimé que ces mesures étaient inefficaces et discriminatoires². Depuis ce temps, beaucoup de choses ont changé: le VIH est présent dans tous les pays; les connaissances en matière de prévention du VIH sont beaucoup plus grandes; le traitement antirétroviral permet aux personnes séropositives de jouir d'une vie longue et productive et fait du VIH une affection surmontable; les gouvernements se sont engagés à instaurer l'accès universel à la prévention, au traitement, aux soins et au soutien du VIH et à protéger les droits fondamentaux des personnes vivant avec le VIH, dont le droit à la non-discrimination.
2. Début 2008, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) a mis sur pied une **Cellule internationale de réflexion sur les restrictions au voyage liées au VIH** en tant que groupe consultatif/technique avec pour rôle de galvaniser l'attention et de remettre à l'ordre du jour national, régional et international ces restrictions, et de promouvoir et d'appuyer les efforts en vue de leur élimination. Coprésidée par l'ONUSIDA et le Gouvernement norvégien, elle se compose de représentants de gouvernements, d'organisations internationales et intergouvernementales, du secteur privé et de la société civile, notamment les réseaux de personnes vivant avec le VIH.
3. Dans le rapport sur ses Conclusions et recommandations, la Cellule de réflexion a réitéré, en allant plus loin, ce qui avait déjà été dit, à savoir que les restrictions à l'entrée, au séjour et à la résidence sur la base du statut VIH ne protègent pas la santé publique, sont discriminatoires, peuvent entraîner d'autres violations des droits fondamentaux, et, appliquées globalement, ne permettent pas de déterminer rationnellement les personnes susceptibles de devenir un fardeau indu pour les fonds publics.
4. La Cellule de réflexion a indiqué de façon détaillée en quoi l'application de ces restrictions est susceptible de violer les droits fondamentaux des personnes séropositives et de les empêcher de prendre part à des activités leur permettant de vivre. En particulier, l'éthique médicale et les droits à la protection de la vie privée et à la santé sont violés systématiquement chaque fois qu'on soumet un être à un dépistage obligatoire du VIH sans l'informer du test et du résultat, sans lui prodiguer des conseils ni veiller à la confidentialité, et sans l'aiguiller vers des services de prévention et de traitement. Ces restrictions

¹ Pour de plus amples informations, voir la *Cartographie des restrictions à l'entrée, au séjour et à la résidence des personnes vivant avec le VIH*, disponible sur www.unaids.org, et/ou consulter la *Base mondiale de données sur les restrictions au voyage liées au VIH*, www.hivtravel.org

² Voir par exemple Organisation mondiale de la santé (1987), «Report of the Consultation on International Travel and HIV Infection», Genève, 2-3 mars 1987, WHO/SPA/GLO/87.1; Organisation mondiale de la santé (1988), «Statement on screening of international travellers for infection with Human Immunodeficiency Virus». WHO/GPA/INF/88.3.

empêchent aussi les personnes séropositives de rejoindre leur famille, de faire des affaires ou d'étudier à l'étranger, de travailler à l'étranger, de participer aux efforts humanitaires et de développement internationaux, de faire partie des services consulaires, de requérir et recevoir l'asile, de participer à des colloques, ou de passer des vacances à l'étranger. En outre, elles ont des conséquences particulièrement catastrophiques pour les travailleurs migrants qui sont refoulés ou expulsés s'ils s'avèrent séropositifs et qui se retrouvent démunis, ayant le plus souvent épuisé toutes leurs ressources pour financer le voyage. Il ne leur reste plus qu'à retourner chez eux où ils risquent discrimination et rejet du fait de leur statut VIH³.

Témoignages de personnes ayant fait l'expérience des restrictions à l'entrée, au séjour et à la résidence

5. Pour la Cellule de réflexion, on ne peut décrire et faire comprendre ce que les restrictions à l'entrée, au séjour et à la résidence liées au VIH signifient réellement sans montrer l'aspect et le coût humains de ces restrictions et ainsi en apporter la preuve et s'en servir comme argument pour leur suppression. Elle a donc demandé à la Société internationale du sida (IAS), en sa qualité de Secrétariat de la Cellule de réflexion, de recueillir des témoignages personnels pour illustrer les effets des restrictions à l'entrée, au séjour et à la résidence sur la vie des personnes vivant avec le VIH et de leur famille⁴.
6. L'IAS a élaboré un document pour expliquer les objectifs et le processus de collecte des témoignages personnels ainsi qu'un modèle pour guider les participants et les enquêtés. Deux téléconférences (en anglais et espagnol) ont été organisées pour présenter les travaux de la Cellule de réflexion et inciter les organisations de la société civile à recueillir des témoignages auprès de leurs réseaux et communautés. Les organisations partenaires ont établi des contacts par courrier électronique et lancé sur leur site Web un appel à témoignages. Bien qu'on ait invité les répondants à révéler leur nom et d'autres informations personnelles, on leur a aussi fait clairement savoir que les témoignages pouvaient être soumis anonymement et que le droit à la vie privée et à la confidentialité seraient pleinement respectés. Les personnes dont les témoignages figurent ici ont donné leur consentement pour leur utilisation et publication.
7. A juin 2008 on avait recueilli les 19 témoignages présentés dans ce document. Ces récits permettent aux personnes qui ont été affectées directement par les restrictions à l'entrée, au séjour et à la résidence liées au VIH de se faire entendre. Les expériences relatées ont également servi de base aux conclusions et recommandations de la Cellule de réflexion. Ces récits montrent clairement que les restrictions à l'entrée, au séjour et à la résidence au seul motif du VIH, appliquées au mépris de la santé et du bien-être des personnes concernées, n'atteignent aucun objectif valable et qu'elles doivent être infirmées.
8. Les récits ci-dessous sont présentés par ordre alphabétique des noms (des pseudonymes pour la plupart⁵), et sont accompagnés d'une brève description des conditions dans lesquelles le voyage ou la migration se déroulaient. Les études de cas ont fait l'objet d'une révision dans un souci de clarté et de brièveté. Les faits et affirmations n'ont pas été soumis à une vérification indépendante.

³ Pour un traitement plus complet de ces questions, voir le *Rapport de la Cellule internationale de réflexion sur les restrictions au voyage liées au VIH: Conclusions et recommandations*, disponible sur www.unaids.org

⁴ *Ibid.*

⁵ Aux fins de la confidentialité.

Andrei

Travailler au noir pour éviter le dépistage obligatoire du VIH

Aperçu des effets

Tous les trois mois «Andrei», qui est séropositif, doit rentrer chez lui en Ukraine pour avoir le droit de retourner séjourner en Fédération de Russie avec sa partenaire. Andrei travaille au noir parce qu'il est séropositif et se refuse à acheter un faux certificat médical qui lui permettrait sans doute de jouir d'une certaine stabilité. S'il se soumet à un test VIH, comme il est tenu de le faire pour obtenir un visa, le résultat sera transmis au service de l'immigration qui lui refusera toute demande de permis de séjour ou de naturalisation. Les tests VIH sont requis par la Fédération de Russie pour tout séjour de plus de trois mois. On affirme que les étrangers qui s'avèrent être séropositifs sont expulsés. Les travailleurs étrangers doivent se soumettre à un dépistage annuel pour prouver qu'ils ne sont pas séropositifs.

Andrei s'est épris d'une Russe et, en 2004, ce couple sérodiférent a décidé de faire vie commune. Il a alors quitté l'Ukraine pour la Fédération de Russie. Les ressortissants de la Communauté des Etats indépendants ont le droit d'entrer sans visa mais doivent se faire inscrire dans la ville où ils résident s'ils ont l'intention d'y séjourner plus de trois mois. Or, pour s'inscrire en tant que résident, faire une demande de permis de travail ou de naturalisation, il faut se soumettre à un test de dépistage du VIH dont le résultat est communiqué au service de l'immigration.

Andrei se rend en Ukraine tous les trois mois afin de contourner l'obligation de dévoiler son statut VIH aux autorités. Grâce à ce voyage trimestriel, il peut en toute légalité séjourner en Fédération de Russie. Il passe la frontière et la passe de nouveau une heure après. Certains douaniers connaissent bien sa situation, et tamponnent son passeport sans lui demander les raisons de ses «incursions» régulières en Ukraine.

Le dépistage obligatoire du VIH n'empêche pas les ressortissants étrangers qui vivent avec le VIH d'entrer dans le pays, déclare Andrei. Sauf qu'ils se trouvent contraints de travailler au noir ou de s'adonner à des activités économiques clandestines ou illégales. Selon les dires, grand nombre de personnes vivant avec le VIH se procurent de faux certificats de santé pour jouir d'une vie stable dans la Fédération de Russie et éviter de se faire reconduire à la frontière. Andrei se refuse à acheter un de ces certificats pour ne pas enfreindre la loi, mais il est contraint de travailler au noir faute de pouvoir prouver être séronégatif. En outre, n'ayant pas le statut de résident de la Fédération de Russie, il ne peut bénéficier de l'assurance maladie.

Anna

« Par pure chance » un couple rentre chez lui avec la fillette éthiopienne vivant avec le VIH qu'il a adoptée

Aperçu des effets

«Anna» et son mari ont adopté «Sara», une petite éthiopienne vivant avec le VIH. Ils ne doivent qu'à la chance d'avoir pu ramener l'enfant chez eux. L'attente a été longue, cauchemardesque et onéreuse, Anna a dû faire de nombreux allers-retours en avion d'un continent à l'autre et affronter une très lente bureaucratie, et ceci simplement parce que

l'enfant était séropositive. Durant cette période, Sara n'a pas bénéficié du traitement nécessaire dans l'orphelinat éthiopien qui l'hébergeait. Une dérogation d'inadmissibilité doit accompagner les demandes de visa pour les Etats-Unis d'Amérique dans le cas des personnes qui ont la tuberculose, le VIH, ou certaines pathologies mentales.

En 2006, Anna et son mari ont entamé des démarches pour l'adoption de Sara, huit ans, et financé sa prise en charge dans un orphelinat pour nourrissons et enfants séropositifs en Ethiopie. Les parents de Sara sont morts en 2005, tous deux de maladies liées au sida. En mars 2007, un tribunal éthiopien a accordé à Anna et à son mari le statut juridique de parents de Sara. Début avril, les familles dont le cas avait également été agréé par les tribunaux sont réparties chez elles avec leur enfant séronégatif. «Alors que les autres couples ont été autorisés à déposer leur demande d'adoption d'orphelins (Orphan Petitions) en Ethiopie, nous avons dû faire enregistrer la nôtre aux Etats-Unis,» a déclaré Anna. Selon elle, il faut un jour pour obtenir l'approbation des demandes d'adoption par les *Services de citoyenneté et d'immigration américains* (USCIS) si l'on passe par l'ambassade des Etats-Unis à Addis Abeba, mais il faut des semaines, voire des mois, si le dossier est traité aux Etats-Unis.

Anna a décrit les nombreux et très coûteux obstacles administratifs rencontrés. Le bureau d'Etat des USCIS a prétendu ne pas avoir les documents attestant que la fillette était bien orpheline et a réclamé le certificat de décès de ses deux parents, ce qui, d'après Anna, est une coutume «fort peu courante en Ethiopie». Elle a donc dû se rendre en Ethiopie en mai 2007 pour déposer en personne sa requête à l'ambassade des Etats-Unis à Addis Abeba. Si la demande était approuvée, elle pourrait alors déposer la demande de dérogation 1601 du VIH dont le traitement nécessiterait plus de trois mois.

«Les frais ont été énormes. J'ai dépensé pour les deux voyages qu'il m'a fallu faire presque tout l'argent que nous avons mis de côté pour la première année du traitement médical de Sara. Ce qui est un comble, car l'USCIS demande des preuves de la capacité financière des parents adoptifs, mais il exige par ailleurs de nombreux sacrifices financiers, et applique des tarifs exorbitants (\$545 rien que pour la dérogation)».

On est censé ne pas avoir besoin de plus de 60 minutes pour remplir le formulaire de demande de dérogation de visa. Or ceci est sans compter les documents supplémentaires (que les instructions ne mentionnent même pas) que les parents adoptifs doivent produire : lettres de médecins, des autorités sanitaires, d'assureurs et des parents adoptifs eux-mêmes. Anna et son mari ont calculé qu'il leur a fallu 15 heures pour rassembler tous ces documents. Le coût de la demande de dérogation 1601 est un fardeau supplémentaire pour les parents adoptifs d'enfants qui vivent avec le VIH. Anna ajoute que, le plus souvent, les enfants en attente d'être adoptés, dont les parents biologiques sont morts du sida, ne reçoivent pas de traitement. «Ils vivent dans des orphelinats ou sévissent la tuberculose, la varicelle, la grippe, les parasites et bien d'autres affections potentiellement mortelles pour un enfant séropositif non traité». Pendant cette période d'attente, les parents adoptifs ont appris chez eux comment s'occuper d'un enfant séropositif en tenant compte de ses besoins particuliers, ils ont contracté les assurances maladie nécessaires et ont pris contact avec les spécialistes qui le soigneront.

Anna est partie pour l'Ethiopie tourmentée par de nombreuses questions. «Notre demande d'adoption d'un orphelin sera-t-elle approuvée ? Pourrais-je faire aboutir la demande de dérogation 1601 du VIH dans les trois semaines qu'il m'est possible de passer en Ethiopie ? Le 1601 sera-t-il approuvé ? Quel est l'état de santé de notre fille ? Si je dois rentrer aux Etats-Unis sans elle sera-t-elle capable de supporter le choc émotionnel ?»

«L'orphelinat n'a pas voulu que Sara habite avec moi parce qu'ils croyaient que je n'obtiendrais pas la dérogation 1601 Cela a été très pénible pour nous deux car tous les soirs je devais la ramener à l'orphelinat. Elle était couverte de molloscum et de teigne, souffrait d'une forte otite, avait les dents très cariées et une pneumonie et avait vécu jusque là sans aucun traitement

antirétroviral, ce qui fait que son organisme s'emballait pour lutter contre la maladie de toutes ses forces.»

Dans ce même temps, dit Anna, de nombreux cas de dérogation s'empilaient sur un bureau en attendant qu'on les étudie. «Ça faisait bien 12 à 14 semaines qu'ils étaient là ... et pendant ce temps les familles attendaient dans l'espoir de recevoir un jour un appel leur disant que le visa de leur enfant était approuvé et qu'ils pouvaient partir le chercher.» Elle dit que si son récit se termine bien ce n'est que par « pure chance ». Elle a pu ramener Sara grâce à un avocat à Washington que sa famille avait trouvé et qui a réussi à faire accélérer le processus. « La dérogation de Sara a été instruite en deux semaines seulement, du jamais vu ! D'autres familles qui attendaient depuis plusieurs mois ont aussi appris à la même époque que leur demande avait été approuvée. »

Quand nous avons recueilli ce témoignage, Sara était dans son nouveau foyer depuis plusieurs mois. « Elle a commencé un traitement antirétroviral il y a un mois et elle est en bonne voie, » nous déclare Anna. « Bien que son bilan CD4 établi en Ethiopie était exact, le dispensaire n'avait pas été à même de mesurer sa charge virale. A son arrivée aux Etats-Unis, elle était de 750 000, c'est-à-dire 7,5 fois la norme recommandée aux Etats-Unis pour entamer un traitement pédiatrique. Sa charge virale ne pourra bientôt plus être décelée et, grâce à un extraordinaire nouveau groupe de médicaments pour le VIH, elle devrait avoir une durée de vie normale. »

« Sara va maintenant à l'école où elle apprend l'anglais à la vitesse grand V ; elle est créative, affectueuse, et remarquablement pleine de ressources. Si nous n'avions pas trouvé cet avocat, elle serait peut-être encore dans un orphelinat en Ethiopie s'efforçant de survivre encore une année avec une infection à VIH non traitée. »

Anucha

Cacher son statut VIH pour ne pas être stigmatisé et expulsé

Aperçu des effets

« Anucha », un Thaïlandais qui réside en République de Corée vit dans la peur d'être expulsé si l'on découvre qu'il est séropositif. Il est muni d'un visa de tourisme et non pas d'un permis de travail pour lequel il devrait se soumettre à un dépistage du VIH. Cacher son statut comporte un lourd fardeau financier, mais il sait qu'aussitôt dépisté son nom, comme celui des autres étrangers dans son cas, sera communiqué au service de l'immigration et qu'il sera promptement reconduit à la frontière. Il a donc décidé de quitter le pays où il a investi son temps, son énergie et ses compétences pour se soustraire à cette éventualité.

Anucha a vécu en République de Corée pendant plus de six ans. Il a fait plusieurs emplois différents allant de l'enseignement dans les crèches à l'élaboration de matériels de développement des ressources humaines pour des entreprises importantes. « Je parle fort bien le coréen et estime que j'ai réussi à bien m'adapter à la culture et au mode de vie du pays, » a-t-il déclaré.

Quand il a réalisé en 2005 qu'il était séropositif, le dépistage du VIH n'était pas obligatoire pour les enseignants en République de Corée. Ceci n'étant plus le cas maintenant qu'il est dit que les hôpitaux et dispensaires dénoncent les personnes séropositives au service de l'immigration qui les expulse, il estime qu'il ne lui est plus loisible de vivre et de travailler en paix dans le pays. « Je vis à chaque instant dans la peur d'être expulsé du jour au lendemain, » dit-il. Il pourrait encore comprendre que l'Etat se refuse de lui octroyer gratuitement des

médicaments. « Mais je suis en bonne santé ... je n'ai pas besoin de médicaments pour vivre, et je ne présente aucun danger pour ceux qui m'entourent. »

Les répercussions financières sont lourdes. Anucha dépense près de \$1000 tous les six mois pour aller en Thaïlande pour une batterie d'examen médicaux. Tous les trois mois il doit se rendre hors du pays pour renouveler son visa de tourisme. Le prix de l'essence ayant augmenté, chaque voyage coûte environ \$1000. « Je n'ai plus droit à l'assurance maladie, ce qui fait que soigner ne fut-ce qu'un simple rhume me coûte de \$100 à \$150. Si je tombais réellement malade, je serais ruiné. » Travailler sans visa peut aussi coûter cher : Anucha a récemment dû payer une amende de \$300 pour avoir donné une leçon particulière. Quand ses amis et ses élèves lui demandent pourquoi il va partir, il leur répond qu'il a besoin de changement. « S'ils savaient la vérité, que je m'en vais parce que je ne peux plus vivre et travailler en République de Corée parce que je suis séropositif, je me demande s'ils changeraient d'attitude ... Comme il m'est arrivé d'entendre des gens dire que les personnes souffrant du sida ne sont autres que des 'parasites criblés de maladies', je ne serais guère surpris d'être tout de suite rejeté. »

Grand nombre d'étrangers en République de Corée ont peur de la stigmatisation attachée au VIH. « Par conséquent, au lieu de s'attaquer de front au problème, ils préfèrent l'enfouir, ne pas se soumettre au dépistage, et faire comme s'il n'existe pas. » D'après Anucha, les Coréens qui ont des rapports sexuels avec des hommes ne se font pas tester. « La peur instillée dans les gens d'ici concernant la stigmatisation attachée au statut séropositif m'effraie plus que la maladie elle-même. »

Dr Jim

Les médias traitent un voyageur séropositif d'« intrus »

Aperçu des effets

Le « Dr Jim », professeur invité à Taiwan, Chine, a révélé son statut VIH lors d'une exposition de photos destinée à sensibiliser l'opinion à l'épidémie. Les médias l'ont traité d'« intrus » et l'ont accusé d'être entré dans le pays sans y être invité. Officiellement, toute demande de visa d'entrée pour plus de 90 jours doit s'accompagner d'un résultat séronégatif au test de dépistage du VIH. Cependant, il semblerait que les personnes vivant avec le VIH se voient refuser l'entrée dans le pays pour de courts séjours.

En avril 2002, le Dr Jim s'est rendu à Taiwan, Chine, en qualité de professeur invité par une université pour inaugurer une exposition photographique sur le thème *Vies positives*. Lors de l'ouverture de l'exposition, il a parlé ouvertement de son statut VIH. « Le lendemain matin, » dit-il, « c'était dans tous les journaux qui voulaient savoir comment j'avais fait pour être dans le pays alors que Magic Johnson s'était vu refuser l'entrée. » Les manchettes disaient plus ou moins : « Le chercheur australien, Dr Jim, est un intrus ».

Le lendemain, alors qu'il se rendait dans une université en dehors de Taipei pour faire un exposé sur les femmes et le VIH, on lui a demandé de participer à plusieurs conférences de presse. Ce même soir, il est apparu sur plusieurs chaînes de télévision. Les journalistes ont assisté à son exposé et en ont filmé une partie. « Le retentissement donné à l'événement a été énorme et le lendemain je faisais à nouveau les gros titres. Par bonheur, je quittais le même jour. Je n'aime pas la célébrité. »

Guillermo

Choqué par la découverte soudaine de son statut VIH à l'occasion d'une demande de visa

Aperçu des effets

« Guillermo », de la République dominicaine, a appris qu'il était séropositif quand il a fait une demande de visa pour émigrer aux Etats-Unis en 1997. Il savait que pour obtenir ce visa il devait se soumettre à un examen médical, ce qu'il a fait, mais le visa ne lui a pas été accordé. Testé sans conseil aucun, Guillermo a été traumatisé par la manière brutale dont on lui a annoncé son état. De plus, on l'empêchait de rejoindre sa famille aux Etats-Unis. Aujourd'hui, bien qu'actif dans le mouvement de défense des droits des personnes vivant avec le VIH, Guillermo se voit obligé de décliner des invitations à participer à grand nombre d'événements se rapportant au VIH qui se déroulent à l'étranger du fait qu'il ne peut ni entrer ni faire escale aux Etats-Unis. Cette situation a des conséquences négatives pour son développement professionnel.

Le médecin venait d'annoncer à Guillermo qu'on ne lui accorderait pas de visa parce qu'il était séropositif. « Il m'a aussi demandé si je couchais avec des hommes, » se souvient-il. « A partir de ce moment, tout est devenu flou ... je ne me souviens pas d'avoir quitté le dispensaire. Tout ce que je sais, c'est que je me suis retrouvé marchant le long de la mer ... le visage couvert de larmes. »

Il était à peine 9 heures du matin, mais ce n'est que le soir que Guillermo a pris vraiment conscience de la situation. « Du fait de la stigmatisation attachée au VIH et que ne savais quasiment rien de la maladie, je m'imaginai le pire, me demandant même si cela signifiait que j'allais mourir. » Il a dû dire à ses parents et amis, y compris sa mère et sa famille qui se réjouissaient d'être à nouveau réunis avec lui, pourquoi le visa lui avait été refusé. « Tous mes voisins et quelques amis savaient que j'avais fait une demande de visa. Vous pouvez imaginer ce qu'aller vivre aux Etats-Unis signifiait à cette époque ... c'est très traumatisant pour les personnes diagnostiquées séropositives, précisément parce que la possibilité de faire l'expérience du fameux 'rêve américain' leur sera refusée. »

En 1998, ayant entendu parler de REDOVIIH+, le réseau dominicain des personnes vivant avec le VIH, Guillermo a aidé à organiser des groupes de soutien et contribué à défendre les droits des personnes vivant avec le VIH. Il est devenu membre de l'initiative GIPA (participation accrue des personnes vivant avec le VIH/sida) des Nations Unies au Caraïbes, et avec le temps a commencé à assumer des rôles de leadership dans la collaboration avec le réseau régional des personnes vivant avec le VIH et l'appui à la surveillance communautaire des infections sexuellement transmissibles.

Guillermo continue à œuvrer dans le domaine du soutien au VIH et au sida, mais est conscient de ce que les restrictions au voyage affectent son développement professionnel. Il ne peut pas participer aux manifestations qui ont lieu aux Etats-Unis, ni même passer par les Etats-Unis pour rejoindre d'autres destinations. La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a cherché à appuyer la participation de Guillermo à la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/sida en 2001, qui s'est tenue au Siège des Nations Unies à New York, mais le visa lui a quand même été refusé. L'année dernière, il a été invité à participer à un atelier sur le sida en Colombie, mais il n'a pas pu s'y rendre parce qu'il aurait fallu qu'il transite par les Etats-Unis.

Harjeet

Après un voyage qui lui a coûté très cher, il est testé, jeté en prison, expulsé et se retrouve sans ressources

Aperçu des effets

«Harjeet», travailleur migrant indien, a été mis en prison puis expulsé d'Arabie saoudite quand l'analyse de sang requise pour la conversion de son visa de tourisme en permis de travail a révélé qu'il était séropositif. Les demandes de permis de travail en Arabie saoudite doivent être accompagnées d'un dépistage du VIH; les personnes dont le résultat est positif sont expulsées. Harjeet s'est retrouvé sans le sou après avoir fait un voyage voué à l'échec qu'il n'aurait pas entrepris si son médecin en Inde l'avait averti que son test sanguin avait révélé qu'il était séropositif. A son retour en Inde, Harjeet s'est efforcé de cacher sa «tare sociale». Il n'a pas cherché à se faire soigner et son état de santé s'est sérieusement détérioré. Sa famille, ayant découvert son statut VIH, l'a renié.

Harjeet, chauffeur de métier, avait travaillé pendant cinq ans à Dubaï (Emirats arabes unis). A l'expiration de son visa en 1994, il est rentré dans son village où les rares emplois disponibles étaient mal payés. Il a alors sollicité un emploi de chauffeur en Arabie saoudite, car travailler dans les pays du Golfe est fort bien vu dans sa région d'origine. Pour faciliter les démarches de demande de visa, Harjeet a trouvé un agent à Mumbai (Inde) à qui il a versé une commission de 20 000 roupies (environ \$400).

A Mumbai, son agent l'a amené dans un centre médical pour y faire les tests requis pour la demande de visa qu'il a payés 300 roupies. Le médecin lui a déclaré qu'il y avait «quelque chose qui n'allait pas» dans ses analyses de sang et lui a proposé de modifier son certificat médical contre une «commission» de 2 000 roupies (environ \$40). Sur les conseils de son agent, Harjeet a remis l'argent. Il pensait qu'il pouvait s'agir de diabète ou d'anémie, car il avait entendu parler de gens qui avaient ces problèmes. Il a fait une demande de visa de tourisme, son agent lui ayant assuré qu'il pourrait facilement le convertir en visa de travail à son arrivée en Arabie saoudite.

Harjeet a emprunté à ses amis et à sa famille de l'argent pour son billet d'avion pour l'Arabie saoudite. Il lui a fallu 20 jours pour trouver un «parrain» qui l'aide à convertir son visa de tourisme en visa de travail. Harjeet s'est rendu à l'examen médical requis pour le visa, inquiet au sujet de son test sanguin. On lui a demandé d'attendre son parrain. Celui-ci est entré, a foudroyé Harjeet du regard, puis est reparti. Peu après, Harjeet a été conduit dans une cellule au centre médical. Il ne comprenait pas pourquoi on le mettait en prison pour n'avoir pas répondu aux critères de l'examen médical. Il a passé une journée en cellule. «Ils nous donnaient à manger, mais comme on le ferait à de misérables animaux,» dit-il. «Ils jetaient la nourriture dans la pièce comme si nous étions des chiens errants.»

Au tribunal, le lendemain, le juge a décidé que Harjeet devait faire un deuxième examen médical. Perplexe, Harjeet a demandé à un agent de santé de quoi il s'agissait. Celui-ci lui a répondu qu'il était séropositif. Harjeet a alors compris pourquoi il avait été isolé en prison; il s'est souvenu que personne ne s'était assis à côté de lui à l'arrière du fourgon qui l'amenait au tribunal. Les seules pensées qui lui venaient étaient ce qu'il avait entendu dire au sujet du VIH, que c'était une «maladie épouvantable» et qu'«on en mourait au bout de deux à trois mois,» a-t-il expliqué.

Harjeet s'est senti berné par le médecin et l'agent de Mumbai. S'ils lui avaient dit la vérité, il ne se serait pas soumis à cette humiliation. A part le choc causé par la découverte de son statut VIH, il était atterré par la perte financière que ce voyage inutile représentait. Deux jours plus tard, des policiers l'ont reconduit à la frontière où les autorités ont inscrit sur son passeport

«Expulsé». Avant de prendre le car de Mumbai à son village, il a déchiré son passeport et ses documents de visa. Les histoires de visas frauduleux et d'agents trompeurs sont monnaie courante dans son village : cette fois c'était Harjeet qui en faisait les frais. Une fois rentré, il n'a dit à personne qu'il avait été expulsé ni qu'il était séropositif.

Déprimé, Harjeet s'est mis à boire de plus en plus, jusqu'à devenir alcoolique. Il a tout fait pour cacher sa séropositivité, évitant même de recourir aux établissements de santé. Toutefois, quand il a contracté la tuberculose, sa famille l'a emmené faire une analyse de sang à l'hôpital et a appris à cette occasion son statut VIH. Considérant le VIH comme une tare sociale, sa famille l'a rejeté, sa femme l'a quitté et ses deux enfants lui ont été enlevés. Sa famille l'a placé dans un centre de soins, mais aucun parent n'y est allé le voir. De plus en plus déprimé, Harjeet a cessé de prendre ses antituberculeux : il souhaitait mourir. Il a commencé à avoir des crises « cinq à six fois par jour » qui ont paralysé un de ses côtés.

Cependant, la situation de Harjeet a commencé à s'améliorer, et grâce au soutien du centre de soins il a fini par guérir de sa paralysie et de la tuberculose. Ayant recouvré sa santé et ses forces, Harjeet a décidé de consacrer son temps au service du centre pendant neuf mois, et après il s'est trouvé une place dans un centre dirigé par un prêtre qui dispense soins et soutien aux personnes vivant avec le VIH. Harjeet sensibilise aujourd'hui le public au VIH et travaille avec les personnes qui vivent avec le virus.

Huang

Un visa refusé fait s'écrouler tous les rêves d'enseignement supérieur

Aperçu des effets

« Huang » s'est vu refuser un visa pour faire des études de doctorat en Australie. On lui a offert un visa conditionnel qui, pense-t-il, aurait nui à ses chances de terminer ses études. Le processus de demande de visa a porté atteinte à son droit à la vie privée, et les « retombées » de cette divulgation l'ont forcé à quitter son travail et son foyer à Singapour. Il estime que ses perspectives de carrière ont été définitivement compromises.

En 2005, Huang, chercheur dans le domaine de l'éducation, vivait à Singapour et était séropositif depuis trois ans. Il se faisait faire régulièrement des bilans de santé et son état ne nécessitait aucun traitement. En septembre 2005, ayant fait des démarches pour étudier en Australie, il a été ravi d'apprendre qu'une université lui avait décerné une bourse de trois ans pour des études de doctorat. Il avait entendu dire que l'Australie refusait aux personnes vivant avec le VIH les visas de long séjour, mais personne n'avait jamais mentionné le fait que le statut VIH entraînait en compte pour les visas d'étude. S'appêtant à partir pour l'Australie en avril 2006, Huang n'a pas renouvelé son contrat de chercheur.

En novembre 2005, Huang s'est rendu dans un dispensaire pour y faire l'examen médical requis des demandeurs de visa d'étude. « J'étais inquiet parce que j'avais entendu dire que l'Australie refusait les visas de long séjour aux personnes vivant avec le VIH. Bien que le test VIH n'était pas requis pour un visa d'étude, j'ai décidé quand même de révéler mon état. » Un responsable des services de l'immigration a annoncé à Huang par courriel que sa demande avait été refusée : « Vous ne répondez pas aux conditions sanitaires requises pour l'obtention de ce visa. » Le message n'indiquait pas que la demande avait été rejetée à cause de son statut VIH, mais pour Huang cela ne fait pas l'ombre d'un doute. On l'a toutefois informé qu'il pouvait faire appel.

Dans le recours, le médecin qui avait examiné Huang a déclaré que son état étant stable, il ne serait pas un fardeau pour le système de santé australien, et que s'il tombait malade il se ferait soigner à Singapour. Sur cette base, le service de l'immigration d'Australie lui a octroyé un

visa de deux ans renouvelable, mais à condition qu'il s'inscrive chez un médecin choisi par l'immigration et se soumette à un dépistage tous les trois mois. Après mûre réflexion, Huang a décidé de ne pas aller en Australie. « Qu'allais-je faire si au bout de deux années de dur labeur on me refusait une prolongation ? Il m'aurait été impossible d'écrire ma thèse et de la défendre. »

Les « retombées », selon l'expression de Huang, ne faisaient que commencer à se manifester. « Il m'a fallu retirer ma lettre de démission et par la même occasion révéler mon état à mes professeurs et collègues, et ceci dans un environnement où le fait d'être ouvertement gay, et qui plus est séropositif, est un obstacle quasiment infranchissable pour travailler avec des enfants et des adolescents en tant qu'enseignant, formateur ou chercheur. » De plus, Huang a dû expliquer à sa famille pourquoi il n'allait pas poursuivre son rêve de doctorat.

Le fardeau psychologique et le sentiment d'avoir perdu ses perspectives de carrière le minaient. « La situation est devenue tellement intenable que j'ai quitté mon travail et ma vie à Singapour pour me réfugier en Europe avec l'intention de prendre un nouveau départ dans la vie et de tourner le dos au passé. » Huang est à présent éducateur pour les personnes vivant avec le VIH.

Jean, Katiana, Suzette, Danielle

Des étudiants du Georgetown Human Rights Action recueillent des informations sur les effets cruels des restrictions à l'encontre des Haïtiens vivant avec le VIH

Aperçu des effets

Dans le cadre de leurs activités de recherche à Haïti, les étudiants du Georgetown Human Rights Action ont recueilli des récits qui illustrent les effets cruels des restrictions liées au VIH sur les personnes séropositives qui cherchent à rejoindre les membres de leur famille installés à l'étranger. Outre les séparations familiales, on fait état de dépistages sans consentement ni conseil et de découverte du statut VIH à la lecture du dossier consulaire.

Le Georgetown Human Rights Action, une mission menée par des étudiants et financée par l'Université de Georgetown à Washington, a terminé en 2008 ses voyages d'investigation à Miami et à New York (Etats-Unis) et à Port-au-Prince (Haïti) pour chercher à connaître l'impact de la politique d'immigration des Etats-Unis sur les personnes vivant avec le VIH. Ses activités comprenaient des visites à des dispensaires pour le sida et des entretiens avec des défenseurs des droits de l'homme et des agents des services de l'immigration, ainsi que des entretiens avec les personnes affectées par les restrictions à l'entrée, au séjour et à la résidence liées au VIH. On trouvera ci-dessous le récit de certains Haïtiens. Les noms ont été changés pour protéger leur vie privée.

JEAN et ses trois enfants sont allés voir un médecin à Port-au-Prince en décembre 2006 pour un examen médical en vue d'une demande de visa pour les Etats-Unis. « Mes enfants et moi voulions rejoindre mon père, qui était déjà établi là-bas, » a-t-il déclaré. Le médecin a établi des rapports de santé pour les enfants mais a dit qu'il transmettrait les résultats de l'examen de Jean à l'ambassade « parce qu'il y avait un petit problème ». Jean s'est présenté à l'ambassade pour l'entretien, a réglé la taxe d'immigration pour sa famille et soumis les documents requis. On l'a informé, cependant, que son rapport médical n'était pas arrivé. Quand il est retourné à l'ambassade on lui a dit : « Il y a un problème avec le rapport médical ; vous ne pouvez pas partir. »

« On m'a alors dit que j'étais séropositif, et qu'il me faudrait d'autres attestations de plusieurs médecins afin de pouvoir poursuivre mes démarches. Ils [les agents consulaires] ne m'ont rien dit concernant les effets de cette maladie ni ce que je pouvais faire pour me soigner. J'ai pensé

qu'il ne me restait pas beaucoup à vivre ... j'en étais malade ... Je ne voulais plus manger ou faire quoi que ce soit, je n'arrivais à penser à rien d'autre qu'à la mort. Je pleurais sans arrêt tous les jours.» Jean n'a bénéficié d'aucun conseil.

«Je suis retourné à l'ambassade avec des attestations de trois médecins différents aux Etats-Unis qui acceptaient de me prendre en charge à mon arrivée dans le pays. Elles ont toutes trois été refusées au motif que l'ambassade ne 'faisait pas confiance' à ces médecins. J'ai alors abandonné. C'était très triste.»

Jean s'est tourné vers le Groupe haïtien d'étude du sarcome de Kaposi et des infections opportunistes, une organisation financée par le PEPFAR à Port-au-Prince. «J'ai entamé pour la première fois un traitement et rencontré des gens vivant avec le sida qui sont encore vigoureux et qui mènent une vie productive ... Bien que le fait d'être séropositif ne sera jamais facile, je sais maintenant grâce aux informations du dispensaire que je peux vivre avec le virus, ce qui n'était pas le cas quand j'ai quitté l'ambassade.»

A l'époque où il a fait son témoignage, Jean attendait encore une réponse de l'ambassade concernant sa demande de dérogation. Il avait au début engagé un avocat, mais il ne peut plus se permettre de s'assurer ses services.

KATIANA essaie de rejoindre ses frères, sa mère et le mari de celle-ci aux Etats-Unis. «L'ambassade m'a contactée en avril 1998 pour me dire que tout était en règle, et que je devais prendre rendez-vous.» Néanmoins, quand elle y est allée, on lui a dit que sa demande avait disparu et qu'elle pourrait être à Miami. Le dossier a réapparu au bout d'un mois. «Je ne savais rien du VIH avant d'être obligée à me soumettre à un dépistage dans le cadre du processus d'obtention d'un visa. Quand j'ai découvert que j'étais séropositive, j'ai eu peur de le dire à ma famille. Ma mère, l'ayant su, a décidé que mon plus jeune frère devait quitter pour Miami de peur qu'il ne l'apprenne. J'étais tellement déprimée et honteuse que j'ai arrêté mes démarches.»

Elle dit qu'à Haïti, les gens séropositifs sont traités comme s'ils étaient morts. «Même le personnel de l'ambassade traite toujours mal les personnes qui ont le VIH/sida. D'ailleurs, tous ceux qui y travaillent connaissent votre statut du fait que vous vous y rendez les mercredis ou vendredis, jours réservés aux personnes qui ont des problèmes de santé.»

«J'ai l'impression d'avoir perdu 10 années de ma vie à attendre ... J'ai la chance d'avoir une mère qui accepte de faire des allers-retours à Haïti pour faciliter mes démarches, mais je me sens gênée parce que je suis adulte et que maman doit continuer à m'entretenir. Si j'étais aux Etats-Unis, je pourrais gagner ma vie et maman ne serait plus obligée d'envoyer de l'argent à Haïti.» La mère de Katiana, lors d'un retour à Haïti, a emmené sa fille dans une organisation communautaire pour qu'elle soit traitée. C'est là qu'on lui a parlé de la dérogation et, en décembre 2007, Katiana a «réactivé son dossier». Elle a attendu à l'ambassade une journée entière sans s'entendre appeler. Elle a alors appris d'une femme qui était là que le personnel de l'ambassade ne recevait les personnes séropositives que les mercredis et vendredis. Elle est donc retournée à l'ambassade le vendredi.

Comme il y avait longtemps que la demande avait été faite, l'ambassade a dit à Katiana qu'il fallait qu'elle obtienne de sa mère une lettre appuyant sa demande. Sa mère est venue de Miami avec une lettre authentifiée, mais comme le nom de Katiana avait été mal écrit, la lettre a été rejetée. Son beau-père lui a alors envoyé une nouvelle lettre; par deux fois Katiana a essayé de se rendre à l'ambassade avec la lettre, mais elle était trop mal en point. Quand elle a enfin pu le faire, on lui a fait savoir que la lettre n'était pas valable parce qu'il n'y était pas fait mention de son état séropositif, alors qu'on ne lui avait jamais dit que ce fait devait être inclus. L'ambassade a finalement accepté la lettre. Elle devait toutefois aussi présenter une autre lettre, manuscrite cette fois. Au moment où elle a fourni ce témoignage, Katiana s'employait à l'obtenir.

SUZETTE s'est rendu chez le médecin en 1995, comme le préconisaient les formalités de demande de visa. «Le médecin ne m'a rien dit et m'a envoyé à l'ambassade,» dit-elle. Là on lui a donné un feuillet contenant des informations sur le VIH. «Je suis retournée chez le médecin pour lui demander de quoi il s'agissait. Il m'a annoncé que j'étais séropositive. Ça a été le pire jour de ma vie.»

Suzette a soumis ses papiers à l'ambassade mais s'est vu refuser le visa. Enfin, en décembre 2007, le service consulaire a accepté de la recevoir. «On m'a donné alors de nouveaux papiers à remplir. J'avais amené une lettre signée par le centre de santé disant que j'étais sous traitement, mais l'ambassade ne l'a pas acceptée.»

Les parents de Suzette lui ont trouvé un médecin aux Etats-Unis qui s'est dit prêt à s'occuper de son traitement. «Mais l'ambassade s'est contenté de me dire de revenir dans trois mois. Le 1^{er} mars 2008, je suis retournée à l'ambassade où l'on m'a dit que les papiers nécessaires n'étaient pas encore arrivés des Etats-Unis ... Ma mère, mon père, mon frère et mes deux sœurs vivent déjà aux Etats-Unis. Depuis huit ans, je suis la seule de la famille à vivre encore à Haïti. Pourquoi ne me veulent-ils pas?»

Quand Suzette a appris qu'elle était séropositive, elle a été envoyée à des médecins privés qui lui ont demandé d'acheter les médicaments qu'ils lui prescrivait dans des pharmacies privées et chères. Ils se sont gardé de lui dire qu'il y avait des dispensaires gratuits, et ne lui ont pas non plus fourni de conseil. Depuis qu'elle a appris l'existence du Groupe haïtien d'étude du sarcome de Kaposi et des infections opportunistes, Suzette reçoit gratuitement traitement et soutien.

DANIELLE a commencé en 1994 les démarches pour l'obtention d'un visa, espérant rejoindre sa mère, son mari et ses huit frères et sœurs aux Etats-Unis. Elle est allée chez un médecin pour l'examen médical requis pour le visa; celui-ci lui a dit de se rendre directement à l'ambassade. C'est ce qu'elle a fait, mais là on lui a remis des papiers et on lui a dit de retourner chez le médecin.

Elle a reçu un formulaire de l'ambassade. «Sur le formulaire, au-dessous de mon nom et de mes données personnelles, un encadré coché contenait le texte suivant: «*Votre test est positif pour le Syndrome Immunodéficient Acquis (SIDA)*». C'est comme ça que j'ai appris que j'étais séropositive. Je n'avais personne avec qui en parler. Si je le disais à des amis ou à des parents, ils ne voudraient plus me voir. J'avais terriblement peur. Personne ne m'a aidée.»

Elle a appelé son mari aux Etats-Unis, qui l'a accusée d'avoir une liaison. «Il n'a plus donné de nouvelles depuis ... J'ai demandé à ma mère si elle acceptait de me parrainer. Elle a dit non. Je me retrouvais complètement seule à Haïti. J'ai interrompu mes démarches. Pourquoi les Américains, qui donnent autant d'argent pour les médicaments contre le sida, ne laissent-ils pas les gens qui souffrent du VIH et du sida aller aux Etats-Unis?»

Ayant découvert sa séropositivité par les formulaires de l'ambassade, personne n'a aiguillé Danielle vers des services de conseil. Elle a réussi à trouver la fondation POZ (Promoteurs Objectif Zéro Sida), qui dispense soins de santé, médicaments et conseils aux personnes qui vivent avec le VIH. Elle a appris par POZ la possibilité d'obtenir la dérogation VIH et a décidé de rouvrir son dossier en 2003. Sa mère, qui a fini par se faire à l'idée de la séropositivité de Danielle a accepté de la parrainer.

Jorge

Echapper aux restrictions en prétendant souffrir du cancer

Aperçu des effets

Alors qu'il se rendait à la Conférence internationale sur le sida (AIDS 2006) à Toronto (Canada), Jorge a dû transiter par les Etats-Unis où les agents du service de l'immigration l'ont soumis à un interrogatoire en découvrant des antirétroviraux dans son bagage à main. Pour éviter d'être refoulé, il leur a dit qu'il avait le cancer. Depuis cette expérience, Jorge évite d'aller aux Etats-Unis et même d'y transiter.

En tant que chef d'une association militante qui représente des mandataires élus qui participent à la riposte au sida, Jorge a pris un vol de l'Europe pour Toronto via les Etats-Unis pour participer à la conférence AIDS 2006. Les agents du service de l'immigration des Etats-Unis ont fouillé son bagage à main et trouvé ses antirétroviraux. Jorge est séropositif depuis plus de 20 ans. « Si je leur avais parlé de ma maladie ... j'aurais risqué de manquer la conférence ... j'ai donc menti en prétendant souffrir du cancer, » dit-il. Les agents ne l'ont pas cru et l'ont soumis à un interrogatoire. « Ils avaient beau insister, j'ai persisté à dire que je prenais ces médicaments pour soigner mon cancer. Enfin, au bout d'une heure, j'ai pu embarquer. Me remettant de mes émotions dans l'avion, je me suis demandé: 'Suis-je coupable parce que je suis malade? Ai-je commis un crime? Sûrement pas!' »

« Je n'ai jamais eu honte de ma maladie ; je l'ai annoncée en public et, en ma qualité de représentant politique, cela n'a pas été facile. » Jorge dit qu'il n'ose plus aller aux Etats-Unis. Le consul des Etats-Unis dans son pays a déclaré, en réponse à une interview avec Jorge, que toute personne séropositive qui avait menti concernant son état figurerait en permanence sur une liste noire et se verrait interdire l'entrée aux Etats-Unis.

« J'ai appris que du simple fait d'être malade – touché par une maladie transmissible, mais non contagieuse – on pouvait être traité comme une menace pour l'ordre public, ou pire, comme un terroriste, » a déclaré Jorge.

Lara

Les restrictions à la résidence sur la base du statut VIH séparent un couple qui s'aime

Aperçu des effets

« Lara », une Suissesse, ne parvient pas à obtenir un visa de résidence aux Etats-Unis parce qu'elle est séropositive. Cela signifie qu'elle ne peut pas vivre avec son partenaire aux Etats-Unis. Même les visites posent problème. Avant chaque départ, elle envoie ses médicaments par la poste pour ne pas les avoir sur elle quand elle passe la douane. Lara a appris qu'elle pourrait éventuellement être autorisée à vivre avec son partenaire si elle l'épousait, mais devrait malgré tout endurer de longues formalités pour un résultat incertain.

Lara a appris qu'elle était séropositive en 1996. « J'ai d'abord pensé que c'était là un arrêt de mort, et ma principale préoccupation était de savoir combien de temps il me restait à vivre, suivie de près par la crainte de contaminer quelqu'un, » déclare-t-elle. « Mais je n'avais pas la moindre idée que ma liberté en serait un jour affectée. »

Elle a quitté son emploi et s'est consacrée à l'art et aux voyages. En 'Orient', raconte-t-elle, elle a rencontré un homme, un citoyen américain. Leur relation est devenue sérieuse, et Lara a décidé de lui dire qu'elle était séropositive. Bien qu'il a fallu un certain temps à son partenaire pour digérer cette nouvelle, «il n'a pas pris les jambes à son cou ni ne m'a fait sentir que j'avais une tare ou que j'étais souillée, comme cela m'était parfois arrivé.»

Quand Lara rend visite à son partenaire aux Etats-Unis, elle expédie ses médicaments par la poste pour ne pas les avoir sur elle quand elle passe la douane. Leur affection l'un pour l'autre ne faisant que croître, le couple a décidé en mars 2008 de faire vie commune et ne plus vivre sur des continents différents. Ils ont choisi de vivre aux Etats-Unis. Toujours est-il que quand ils ont commencé à échauffer des plans, ils ont fait une découverte consternante : «Je ne serais jamais autorisée à aller vivre avec lui dans son pays à cause de mon état VIH, et ceci en dépit du fait que je ne suis pas – et ne deviendrai pas – une menace pour la santé publique ni un fardeau financier pour le budget de l'Etat.»

«Après de longues recherches, et avec l'aide de personnes compétentes appartenant à mon association VIH locale, nous nous sommes aperçus qu'il y avait encore un peu d'espoir pour nous si on se mariait, mais que même malgré ça nous aurions à faire de longues et fastidieuses formalités, à répondre à un tas de questions, et à espérer pour le mieux, en laissant le résultat final à d'autres.»

Lara dit que le processus suit son cours. Elle ajoute, «On a du mal à croire que dans un monde censé être libre, et dans des pays qui sont les chantres de la liberté personnelle et des valeurs démocratiques, il est encore possible à des gouvernements de s'immiscer dans la vie des gens et de leur ôter la possibilité de choisir le cours de leur propre existence.»

Maria

Expulsée et stigmatisée à cause de son statut VIH, elle se consacre à présent à l'éducation des autres

Aperçu des effets

Maria a été expulsée de Singapour quand elle s'est avérée séropositive au cours du dépistage pour le renouvellement de son permis de travail. Au lieu de conseil et de soutien, elle a eu droit de la part du médecin qui établi le diagnostic uniquement à du mépris et de la réprobation. Elle ne pouvait donc que craindre les réactions de sa famille devant ce retour inopiné. Depuis ce diagnostic, Maria est demeurée en bonne santé. Elle souhaite travailler de nouveau à l'étranger mais craint qu'avec le dépistage obligatoire du VIH elle ne puisse obtenir un emploi et les permis nécessaires. Elle s'implique actuellement de plus en plus dans les efforts visant à éduquer les femmes en matière de VIH avant leur départ pour travailler à l'étranger.

Maria, qui est Philippine, a été pendant quatre ans employée de maison à Singapour. A la fin de son contrat avec ses employeurs singapouriens, elle a été embauchée par un Américain et a dû subir un examen médical pour obtenir son nouveau permis de travail. Après une attente de deux semaines, son employeur lui a dit qu'ils devaient aller ensemble au centre de diagnostic chercher ses résultats. C'est comme ça qu'elle a appris qu'elle était séropositive.

Malgré le fait que son nouvel employeur souhaitait la garder, les autorités singapouriennes ont prononcé son expulsion. Le médecin qui a posé le diagnostic a déclaré que Maria devait rentrer chez elle immédiatement car, a-t-il dit, «ce sont les travailleurs migrants de son espèce qui propagent des maladies comme le VIH dans mon pays.» Elle n'a eu droit à aucun conseil VIH ni avant ni après le test, mais on lui a dit de contacter l'ambassade des Philippines si elle avait

besoin d'aide. Toutefois, à en juger par la réaction du médecin, elle a préféré ne pas se rendre à l'ambassade dont elle pouvait imaginer la réception.

Les vols étant tous complets pour la période des vacances, Maria n'a pu quitter Singapour que deux semaines plus tard, mais son employeur a pris soin d'elle car il craignait que son état de choc et de désespoir ne la mène au suicide. Maria a trouvé la force de surmonter cette période difficile et de se préparer à partir. Quand elle est rentrée aux Philippines, elle ne savait pas comment expliquer ce retour soudain à sa famille. Elle ne savait pas non plus où aller pour le soutien et conseil avant de voir une annonce concernant le VIH sur une chaîne locale de télévision qui indiquait le numéro de téléphone d'une permanence téléphonique de conseil.

Cela fait plusieurs années que Maria a été diagnostiquée séropositive, et elle reste vigoureuse et saine. À part une grippe de temps à autre et une affection cutanée qui se nomme psoriasis, elle n'a pas eu de maladie grave. Maria n'a confié à aucun membre de sa famille son statut VIH de peur d'être jetée dehors et reniée. Sa mère est morte depuis sans savoir pourquoi sa fille n'est pas retournée travailler à l'étranger.

Maria se sent pleine d'énergie et voudrait se trouver un emploi à l'étranger mais elle a bien peur que le dépistage obligatoire du VIH ne l'en empêche. Elle vit en ce moment de ce que lui rapporte un petit magasin qu'elle tient dans le voisinage. Tout en gardant secret son statut VIH, elle s'investit toujours davantage dans les actions de sensibilisation et d'éducation concernant la migration et le VIH et a collaboré avec certaines institutions gouvernementales. En outre, elle participe à l'organisation de séminaires d'orientation pour les travailleurs migrants qui se préparent à partir, ainsi qu'à un groupe de soutien pour les femmes qui vivent avec le VIH.

Pat

Visa refusé à un délégué séropositif à la Réunion de haut niveau des Nations Unies sur le sida

Aperçu des effets

Le visa d'entrée aux Etats-Unis pour assister à la réunion préparatoire qui a précédé la Réunion de haut niveau des Nations Unies sur le VIH/sida de 2006 a été refusé à Pat O. Matemilola au motif de son statut VIH. Ayant subi l'embarras de ce rejet, Pat a demandé la dérogation s'appliquant aux personnes vivant avec le VIH pour assister à la réunion même. Les agents consulaires semblaient ignorer l'existence de cette dérogation.

Ayant été désigné pour faire partie de la délégation officielle du Nigeria à la Réunion de haut niveau des Nations Unies sur le VIH/sida au Siège des Nations Unies à New York, Pat a rempli et soumis le formulaire de demande de visa et obtenu un rendez-vous pour un entretien à l'ambassade des Etats-Unis à Lagos en vue de son voyage. Il s'est acquitté des droits demandés et a attendu d'être appelé pour l'entretien.

L'entretien a à peine pris 15 minutes. « Quand il a pris fin, on m'a simplement dit que je n'obtiendrais pas de visa d'entrée à cause de mon statut VIH, » se souvient Pat. « Heureusement, je savais qu'il y avait une dérogation générale pour les personnes vivant avec le VIH qui devaient participer à la réunion. J'ai donc mentionné ceci aux responsables qui m'ont demandé d'attendre. » Il a attendu 10 à 15 minutes pendant que les préposés consultaient les données informatiques de l'ambassade, après quoi on lui a dit qu'il avait raison au sujet de la dérogation et qu'on lui accorderait le visa. « J'ai pu ainsi me rendre à la réunion, mais seulement après avoir été mis dans l'embarras. »

«Si les Etats-Unis persistent à interdire l'entrée sur leur territoire des personnes vivant avec le VIH, il n'y a aucune justification morale à tenir des réunions internationales sur le VIH et le sida dans ce pays, étant donné que les principaux intéressés ne pourront y participer,» déclare Pat.

Rama

Visa d'étude refusé au motif du VIH malgré les preuves de solvabilité et d'offre d'emploi

Aperçu des effets

Le visa d'étude a été refusé à Rama, citoyen mauricien, malgré que son médecin ait affirmé qu'en dépit de sa séropositivité il était en bonne santé et ne constituerait pas un fardeau pour le système de santé australien. Rama n'a donc pas pu faire d'études en Australie uniquement à cause de son statut VIH.

Rama, qui a 31 ans et qui travaillait en tant que technicien à Maurice, voulait aller en Australie en 2007 pour y suivre une formation et acquérir une expérience de travail. Sa sœur, qui vit en Australie et qui est citoyenne australienne, était prête à subvenir à ses besoins et à le loger et le nourrir pendant la période de ses études. Rama était admis dans une université australienne pour suivre un cours à temps partiel. Il avait aussi trouvé un emploi à temps partiel et son employeur australien avait confirmé son offre d'emploi par écrit. Rama a soumis sa demande de visa d'étude à l'ambassade australienne en y joignant le certificat médical requis.

Dans une lettre à Rama l'ambassade, ayant pris note de son statut VIH, lui demandait de soumettre des informations supplémentaires, y compris : un bilan récent établi par son médecin traitant ou par un spécialiste de son taux CD4 et de sa charge virale ; les résultats des tests de la fonction hépatique ; et un rapport « concernant les antécédents, les résultats de l'examen de santé, le diagnostic, les besoins de prise en charge pour les cinq années à venir et le pronostic ». Rama a soumis toutes ces informations, à l'exception de la charge virale qu'il n'est pas possible de mesurer à Maurice. Sur la base des informations disponibles, le rapport du médecin affirmait que le taux de CD4 et l'état immunitaire étaient de toute évidence très bons, et qu'il n'avait eu aucun problème de santé important. En dépit de toutes ces informations supplémentaires, l'ambassade a refusé à Rama le visa d'étude au seul motif de son état sérologique.

Ramesh

Expulsé le jour même... et stigmatisé à son retour au pays

Aperçu des effets

Ramesh a été expulsé d'Oman après avoir été dépisté séropositif. Oman prévoit des tests VIH annuels pour le renouvellement du permis de travail des migrants ; tout résultat positif donne lieu à une expulsion. Ramesh, à qui on n'avait pas dit qu'on lui faisait un test de dépistage du VIH, n'a reçu ni conseil ni le résultat du test. Il a perdu son emploi et a été exposé à la stigmatisation à son retour quand la presse a révélé son statut. Obligé par ses beaux-parents de divorcer, et désemparé, Ramesh a gaspillé son argent dans des remèdes miracles vendus par des charlatans dans un effort désespéré pour devenir séronégatif.

Ramesh est parti de l'Inde, son pays, pour Oman en 1992 pour servir de chauffeur. Un an plus tard, il a obtenu un permis de travail et un emploi de vendeur dans la ville de Salalah. En 1997,

il est retourné en Inde où il a passé près d'un an, ayant mis de côté suffisamment d'argent pour se construire une maison dans son village et se trouver, par l'intermédiaire de sa famille, une épouse, comme le veut la coutume. De retour à Salalah, il s'est rendu, pour le renouvellement de son permis de travail, dans un dispensaire avec son « parrain » – « tous les migrants ont des parrains, » dit-il, – pour l'examen médical requis. Ramesh ne comprenant pas l'arabe, un formulaire ainsi que les résultats du test en arabe ont été remis au parrain. Ramesh a été photographié et, sans explication aucune, son passeport et ses documents lui ont été confisqués.

Le parrain s'est mis en contact avec l'employeur, qui aurait déclaré, d'après ce que Ramesh a cru comprendre, que c'était « la première fois depuis la création de l'entreprise qu'un tel incident se produisait ». On a annoncé à Ramesh qu'il allait être expulsé. La seule chose qu'il savait est que son examen médical n'avait pas donné satisfaction. Les résultats ont été connus à 11 heures. Avant 17 heures, l'entreprise lui avait réglé ce qu'elle lui devait, et à 19 heures il était sur un vol pour Muscat, surveillé par la police, et de là en route pour l'Inde.

Il est arrivé dans sa région, où il y a très peu d'emplois, avec presque pas d'argent. Il se demandait ce qu'il pourrait faire pour survivre – il était très durement touché. Il se demandait sans cesse : « Comment un homme sain, bâti comme je le suis, peut avoir des germes dans le sang ? » Puis un journal a publié un article avec une manchette visant à provoquer des réactions : « Travailleur migrant dans le Golfe expulsé après avoir été dépisté séropositif ». L'article mentionnait le village de Ramesh, or comme celui-ci était le seul migrant à être revenu du Golfe, tout le monde l'a montré du doigt. « Des gens m'ont insulté, » dit-il. « Certains voisins ont cessé tout rapport avec moi. Ma femme m'a demandé ce qui n'allait pas. »

Comme beaucoup de villageois n'ont pas le téléphone, il est fréquent que les migrants donnent à leurs employeurs du Golfe le numéro de téléphone d'un voisin. Un cadre de la région, basé à Oman, a appelé chez le voisin pour lui demander de dire à la famille de Ramesh qu'il fallait l'amener à l'hôpital pour des tests. Aussitôt tout le village a été mis au courant. Sa belle-famille l'a obligé à se rendre dans un hôpital où le test de sa femme s'est avéré négatif et le sien positif. Le couple était épris et solidaire, mais les beaux-parents ont exigé qu'ils divorcent.

« J'ai décidé d'apprendre tout ce qu'il y a à savoir concernant cette maladie redoutable qui avait détruit mon bonheur, » a déclaré Ramesh. Il est parti pour Mangalore, où les médecins lui ont expliqué ce qu'était le VIH, ce qui le causait et comment il était propagé. Il a compris que le VIH était « une maladie sans remède au monde. » Il était sans travail, n'avait plus d'épouse, et avait le sentiment d'être en danger de mort. Son statut VIH connu de tous, Ramesh ne pouvait pas trouver d'emploi près de chez lui. Il est donc allé s'installer dans une ville lointaine où il a travaillé comme vendeur. Son seul objectif était de devenir séronégatif, et il a dépensé énormément d'argent chez des charlatans qui lui vendaient des 'remèdes miracle'. Il rêvait d'obtenir un certificat négatif pour pouvoir retourner dans le Golfe et être à nouveau heureux.

Ramesh a trouvé un réconfort spirituel, qui dit-il, lui donne de la force. Il s'est impliqué dans un projet d'Etat de lutte contre le sida dans sa région. Il en retire un revenu modeste, et c'est au travers de son action dans ce projet qu'il a rencontré sa nouvelle femme.

Ronald

Cet Australien expulsé dit avoir perdu non seulement son argent et son emploi mais aussi sa dignité

Aperçu des effets

« Ronald » vivait en Chine avec un visa d'affaires depuis près d'un an lorsqu'il a fait une demande de permis de résidence. A cette fin, il a dû se soumettre à un test de dépistage du

VIH qui s'est avéré positif. Il a été expulsé sans autre forme de procès. Il n'a ni été averti de son état ni reçu de conseil. Il a perdu son travail, son argent et sa dignité, et au moment où il nous a fait son récit, il ne savait pas encore quels étaient ses droits.

Quand Ronald, un citoyen australien qui vivait en Chine depuis près d'un an a fait une demande de permis de résidence, le test VIH requis a été positif. «L'hôpital m'a appelé et m'a demandé de revenir pour refaire le test sanguin en me disant que les échantillons avaient été égarés,» dit-il. Deux jours plus tard, le service de l'immigration l'a convoqué pour un entretien de 'routine'. «Ils m'ont fait prendre en photo, payer de l'argent, et puis m'ont laissé attendre plusieurs heures dans une pièce. Il n'y a eu ni questions, ni 'entretien'.»

Quand Ronald a demandé à aller aux toilettes, on l'y a escorté à l'aller et au retour. Il a voulu savoir ce qui se passait mais n'a reçu qu'une vague réponse. «Ils m'ont ensuite donné une lettre écrite en chinois, et m'ont dit de la signer. J'ai expliqué au responsable que je ne savais pas lire le chinois mais que j'avais un traducteur que je pouvais appeler et qui pourrait m'aider. Il m'a dit que si je touchais à mon portable, on me le confisquerait.»

Ronald a signé la lettre, et les agents de police lui ont dit qu'il allait être conduit à la frontière avec la Région administrative spéciale de Hong Kong et expulsé. Il a demandé à appeler son consulat mais on le lui a refusé. Un agent a conduit Ronald chez lui et lui a donné 10 minutes pour faire ses bagages. Il a rassemblé argent, cartes de crédit, un nécessaire de voyage et son ordinateur. «L'agent de police était tout le temps à mes côtés, et me rappelait que je ne devais contacter personne. Prétextant avoir besoin de la salle de bains, je me suis enfermé pour écrire un mot à mon partenaire.»

«On m'a emmené en voiture à la frontière, on m'a fait poser pour une série de photos avec la police – pour quelle raison, je n'en sais rien, mais il y a eu environ 10 photos avec différents agents – puis on m'a fait partir. J'ai perdu mon emploi, plusieurs milliers de dollars investis dans mon appartement – j'ai dû payer le reste du bail – et ma dignité.»

Ronald dit, «Je ne sais toujours pas ce qui était écrit dans la lettre qu'on m'a forcé à signer et je ne sais pas au juste quels étaient mes droits... et si on y a porté atteinte par rapport aux normes juridiques de la Chine.»

Shaun

Un permis de travail refusé et des tracasseries pour obtenir un visa de tourisme déclenchent une campagne de sensibilisation à la veille de la Conférence internationale sur le sida (2006)

Aperçu des effets

Shaun Mellors, militant sud-africain séropositif, avait reçu une offre d'emploi au Canada. Le permis de travail lui a été refusé pour des raisons d'«inadmissibilité médicale», et on lui a dit que de ce fait il lui faudrait un «permis ministériel» pour pouvoir entrer au Canada. Ce refus initial ainsi que les nombreux obstacles rencontrés pour obtenir un visa de tourisme ont déclenché une action en faveur de la modification du formulaire de demande de visa avant la XVIe Conférence internationale sur le sida (AIDS 2006) qui s'est tenue à Toronto (Canada).

Par le passé, Shaun avait été placé dans la catégorie des criminels étrangers pour avoir obtenu de manière 'frauduleuse' un visa d'entrée aux Etats-Unis. Lorsqu'en 2002, le Réseau international d'organisations d'entraide et de lutte contre le sida (ICASO) basé à Toronto lui a proposé un poste, Shaun a répondu en toute franchise aux questions du formulaire de demande de visa. D'après les informations fournies par Immigration Canada, un examen médical est requis pour déterminer si le candidat ou les personnes à charge souffrent d'une maladie transmissible grave, ou d'une affection susceptible d'entraîner un fardeau excessif pour les services de santé ou sociaux offerts par le gouvernement.

En juin 2002, Shaun et son partenaire se sont rendus chez un médecin agréé. L'examen comprenait un test VIH, et son partenaire s'est avéré séronégatif. Selon Shaun, toutefois, «le processus laisse beaucoup à désirer.» «On vous envoie d'un médecin à un dispensaire et ensuite dans un laboratoire, sans vous donner le moindre conseil ni la moindre explication sur l'objet de ces tests, pour ne rien dire du conseil une fois le test effectué», dit Shaun. Les résultats ont été communiqués au bureau du médecin canadien responsable pour l'Afrique, qui a réclamé des tests pour déterminer la charge virale et le taux de CD4, ainsi que d'autres examens pour établir la présence éventuelle de «problèmes neuropsychiatriques pouvant mettre en danger la santé ou la sécurité du public». Les résultats des examens de charge virale (moins de 50 copies/ml) et du taux de CD4 (540) ont été envoyés au médecin responsable. Shaun et son partenaire ont vendu leur maison et donné leur démission à leurs employeurs.

Le 12 septembre, Shaun a appris qu'il n'obtiendrait pas le visa pour des raisons d'inadmissibilité médicale. Il a alors demandé des éclaircissements concernant les fondements de la décision. En réponse, on lui a rappelé qu'il était séropositif depuis 1986 et sous traitement antirétroviral depuis 1996. Selon le rapport médical, «Cette maladie va évoluer, ce qui donnera lieu à la nécessité de recourir de toute urgence à des bilans de santé et à des traitements répétés en milieu hospitalier. Par ailleurs, ces services sont onéreux. Etant donné qu'il y aura droit, il représentera un fardeau indu pour le système de santé.» L'ambassade a toutefois demandé un permis ministériel pour qu'il puisse travailler et vivre au Canada et, après l'intervention de partenaires appartenant au réseau ICASO, Shaun a obtenu un permis (ministériel) temporaire de résidence et un permis de travail. Le 26 octobre 2002, Shaun et son partenaire ont pu s'envoler pour le Canada.

Deux ans plus tard, de retour en Afrique du Sud, Shaun a sollicité un visa de tourisme pour participer à une réunion à Toronto. L'ambassade du Canada a réclamé son taux de CD4 et sa charge virale – demande qui a mis en branle une campagne importante pour la modification des conditions d'obtention d'un visa. «Nous avons alerté nos partenaires au Canada, et comme les préparatifs pour AIDS 2006 (la Conférence internationale sur le sida) allaient bon train, c'était le moment idéal pour lancer une action concertée en vue de faire modifier le formulaire de demande de visa. Un certain nombre d'organisations internationales non gouvernementales, dont la Société internationale du sida, et des organisations non gouvernementales canadiennes se sont consacrées jour et nuit pour faire changer la loi relative aux visas à temps pour la conférence.»

Conclusion

Les études de cas qui précèdent illustrent certaines des conséquences catastrophiques des restrictions à l'entrée, au séjour et à la résidence liées au VIH pour la vie des personnes séropositives. Ces récits montrent comment ces restrictions privent les personnes vivant avec le VIH du droit au regroupement familial, entravent les efforts d'adoption d'enfants séropositifs, provoquent une profonde détresse émotionnelle, et ôtent à des individus intelligents et doués la possibilité d'atteindre leur plein potentiel en faisant des études supérieures.

L'impact des restrictions à l'entrée, au séjour et à la résidence liées au VIH: témoignages personnels a été compilé à la demande de la Cellule internationale de réflexion sur les restrictions au voyage liées au VIH. La Cellule de réflexion a été créée par l'ONUSIDA en janvier 2008 en tant que groupe consultatif/technique avec pour rôle de galvaniser l'attention et de remettre à l'ordre du jour national, régional et international ces restrictions, et de promouvoir l'action en vue de leur élimination. Les principes de la non-discrimination et de la participation accrue des personnes vivant avec le VIH étaient au cœur des travaux de la Cellule de réflexion et ont fourni le contexte dans lequel les efforts ont été déployés.

Le **Rapport** de la Cellule de réflexion, présentant ses **Conclusions** et **Recommandations**, se trouve sur le site www.unaids.org.

ONUSIDA
20 AVENUE APPIA
CH-1211 GENEVE 27
SUISSE

Tel: (+41) 22 791 36 66
Fax: (+41) 22 791 48 35
courriel: distribution@unaids.org

www.unaids.org